

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 11 mai 2023



EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE

Yves TERLAT, Maire

N° 146/2023  
ARRETE PORTANT RESTRICTION  
DE CIRCULATION

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société SATELEC chargée de réaliser des travaux de renouvellement du réseau HTA route de Lille à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

**ARRETONS**

Article 1<sup>er</sup> :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 26 juin au 26 août 2023 route de Lille pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner et de dépasser dans la zone des travaux,
- Limitation de la vitesse à 30 km/heure dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,
- Empiètement sur chaussée,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SATELEC chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur Le Maire de ANNAY-sous-LENS,
  - Madame La Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
  - Monsieur Le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
  - Monsieur le Directeur de la Maison du Département Infrastructures de LENS,
  - Monsieur Le Directeur du Service Technique de la Ville,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire

Yves TERLAT

POUR LE MAIRE EMPÊCHE  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Arlette SLETS